

25e anniversaire du Conseil international de la musique

Autor(en): [s.n.]

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Sinfonia : officielles Organ des Eidgenössischen Orchesterverband = organe officiel de la Société fédérale des orchestres**

Band (Jahr): **34 (1973)**

Heft 9-10

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-955573>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

25^e anniversaire du Conseil International de la Musique

On sait que le Conseil International de la Musique (CIM) tint ses assises en Suisse, à Lausanne et à Genève, du 9 au 15 septembre 1973, à l'occasion de son 25^e anniversaire. Les manifestations furent organisées par le Conseil Suisse de la Musique (CSM) en étroite collaboration avec le CIM sous le double patronage de la Confédération suisse et de l'Unesco. Du 9 au 12 septembre, les assemblées et concerts eurent lieu à Lausanne. L'après-midi du 12 septembre, le congrès se déplaça à Genève où se déroula la suite des manifestations (colloque, concerts, et clôture officielle le 15 septembre). Le simple programme remplissant plusieurs pages, nous ne saurions entrer dans le détail de ce congrès tenu sous la haute présidence de Yehudi Menuhin, président du CIM. La presse quotidienne de notre pays a d'ailleurs fait état largement des manifestations de Lausanne et de Genève. Nous pensons toutefois intéresser nos lecteurs en publiant les messages que des personnalités haut placées adressèrent au CIM à l'occasion de sa réunion en Suisse.

Message de M. H. P. Tschudi, Chef du Département fédéral de l'Intérieur

«La musique fait étroitement partie de la vie spirituelle de chaque individu», peut-on lire dans le récent mémoire du Conseil suisse de la Musique sur la vie musicale dans notre pays. C'est là une vérité trop souvent oubliée. Car passé le temps des berceuses, passé celui de solfège . . .

Il y a donc une grande tâche d'animation et d'éducation qui s'offre aux milieux soucieux de développement harmonieux de l'homme tout entier. Une tâche parmi tant d'autres, certes, mais qui mérite une attention soutenue dès l'âge «du sourire de la sérénité et du cristal des larmes», comme dirait un vieil ami d'une enfance qu'il veut heureuse. Aussi me tient-il à cœur d'exprimer au Conseil International de la Musique ma profonde gratitude pour son activité en faveur de la musique au service de l'homme et de lui adresser mes vives félicitations à l'occasion du 25^e anniversaire de sa fondation, tout en souhaitant aux représentants de ses comités nationaux et des autres organisations affiliées une chaleureuse bienvenue et un séjour à la fois stimulant et bienfaisant.

Message de M. René Maheu, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Au nom de l'Unesco comme en mon nom personnel, je suis heureux de rendre hommage à l'oeuvre accomplie depuis un quart de siècle par le Conseil International de la Musique, à la création duquel l'Organisation s'honore d'avoir présidé.

Le Conseil et l'Unesco sont unis par une communion d'idées qui s'est concrétisée dès l'abord dans une collaboration confiante et fructueuse, inspirée

par un même souci de favoriser la compréhension entre les peuples au plus profond de leur sensibilité par les produits les plus expressifs de leur créativité artistique.

Le Conseil cependant ne se contente pas d'assurer la liaison entre l'Unesco et les organismes nationaux compétents. En organisant des échanges de vues entre musiciens de différents pays, en encourageant la création d'oeuvres nouvelles, notamment au moyen de la Tribune internationale des compositeurs, et en diffusant des enregistrements caractéristiques de diverses cultures, il fait aussi fonction d'animateur de la vie musicale dans le monde. Son action à cet égard se fait chaque jour plus efficace.

Mais voici que d'autres horizons se découvrent, qui sollicitent de la part du Conseil comme de l'Unesco de nouveaux élans. Au moment où s'affirme dans l'ensemble des pays une volonté de rénover l'éducation et où les moyens modernes de diffusion permettent d'atteindre un public de plus en plus vaste, il apparaît opportun d'aider les responsables de l'éducation à redécouvrir la valeur éducative de la musique. Trop longtemps reléguée au rang de simple art d'agrément ou exploitée, dans ses manifestations les moins nobles, à des fins commerciales, la musique fait encore souvent figure de parent pauvre dans l'éducation scolaire. Or il est peu d'activités permettant une formation aussi complète de la personne humaine que la pratique de la musique, notamment sous la forme instrumentale. Exigeant la maîtrise coordonnée du corps et de l'esprit, cette pratique a l'avantage de développer harmonieusement l'intelligence motrice — dont on sait l'importance pour l'évolution du mental — les facultés intellectuelles, le sens esthétique et la volonté même, et le caractère, par la discipline qu'elle impose. En outre, la musique de groupe favorise l'esprit d'équipe et l'intégration sociale. Comme la danse sa soeur, la musique est au plus haut point génératrice de fraternité humaine.

Aussi me paraît-il de première importance que l'étude et la pratique de la musique soient reconnues comme une composante essentielle de la formation de l'homme total et prennent place comme telles dans des programmes éducatifs appelés de plus en plus à s'inscrire dans le cadre d'une éducation permanente. J'espère que, conjuguant leurs efforts, le Conseil International de la Musique et l'Unesco sauront mener à bien la grande tâche d'information et de promotion qui dans de trop nombreux pays s'avère nécessaire à cette fin.

C'est dans cette perspective d'une coopération sans cesse plus étroite et plus féconde que je forme des voeux chaleureux pour la poursuite de l'oeuvre entreprise par le Conseil International de la Musique et dont cette première étape d'un quart de siècle mérite d'ores et déjà nos vives félicitations..

Message de M. Yehudi Menuhin, Président du Conseil International de la Musique

«Pourquoi ce cri de haine et de guerre, ces révoltes impies ?» — Messie de Handel — S'il existe, dans notre monde troublé, quelque institution qui puisse réaliser cet idéal apparemment utopique de fraternité entre les peuples, c'est bien l'Unesco. Ici vraiment, bien que de façon imparfaite, les nations, avec la diversité de leurs constitutions, de leurs idéologies et de leurs religions, se rencontrent en harmonie et en fraternité sur un terrain un peu moins controversé que celui de son grand frère, les Nations Unies.

Combattre le non-respect de l'homme, sauver l'environnement humain de la pollution de toutes sortes, faire connaître aux peuples les chefs d'oeuvre de la création artistique et littéraire, sauvegarder les monuments de Nubie sont des buts dignes d'une organisation qui se consacre entre autres à éclairer l'humanité.

Comment le CIM s'intègre-t-il dans ce ministère supra-national pour l'éducation, la science et la culture ? Quels succès avons-nous remportés tout au long de ces 25 années d'existence en accomplissant les buts de l'Unesco ? Proclamons sans modestie que si le CIM n'avait pas existé, les différents mondes de la musique auraient été moins conscients de leur existence réciproque. Et à l'intérieur de ces mondes distincts, il eût été plus difficile pour les jeunes générations d'artistes créateurs et interprètes de conquérir le public qu'ils méritent.

Nous sommes reconnaissants, à l'Unesco de nous avoir donné l'occasion de créer les conditions nécessaires à un échange fructueux de musique et de musiciens ; aux nombreuses organisations musicales volontaires internationales et nationales qui luttent avec tant d'acharnement, chacune dans le domaine qui lui est propre de la création, de l'éducation, de la recherche et de l'administration, à la réalisation de cet échange ; aux puissantes industries de la musique, si caractéristiques de notre temps, dont ceux qui en sont à la tête nous aident à préserver un élément humain au milieu de la mécanisation et de la commercialisation croissante des arts et enfin, aux nombreux gouvernements et municipalités — pas tous encore, hélas — qui sont désireux d'aider la musique en général et le CIM en particulier à jouer son rôle dans le concert des nations.

Je voudrais tout particulièrement remercier les pays et les villes qui ont fourni à l'une ou l'autre de nos organisations internationales membres un siège et les moyens de le faire fonctionner, ainsi que ceux qui, à diverses occasions, ont été les hôtes de musiciens et d'hommes de musique venus se réunir du monde entier — comme va le faire la Suisse cette année au mois de septembre, à Lausanne et à Genève.

Le sport aujourd'hui, à la fois par ceux qui le pratiquent et leur public, devient plus que toute autre discipline, plus encore que la musique, un langage international. N'est-il pas temps de revenir au concept grec suivant lequel la musique était un sport pour l'esprit ? Peut-être alors réussissons-nous à persuader les autorités nationales et internationales d'accorder à la musique autant de place qu'au sport, à l'école et hors de l'école, à la fois comme discipline pour l'esprit et source de joie.

Puissent ces réflexions trouver écho dans les esprits de nombreux représentants de nos pays et organisations multiples qui viendront se joindre à nous près des doux rivages du Lac Léman pour célébrer notre 25^e anniversaire.

Begrüßung durch den Präsidenten des Schweizer Musikrates, Richard Sturzenegger

Ist es nicht etwas verwegen, daß die kleine Schweiz zum 25. Geburtsjahr des Internationalen Musikrats die ganze Welt zu Gäste lädt? Sind auch unsere Mittel bescheidener als diejenigen riesiger Länder und ihrer grossen Städte, so stehen uns doch die Ressourcen eines im 20. Jahrhundert voll erblühten Musiklebens und die Schönheiten unserer Landschaft zu Gebote. So hoffen wir, Zusammentreffen und Gedankenaustausch werden auch in einfachem Rahmen selbst für weithergereiste Teilnehmer zum Gewinn. Mit dem herzlichen Willkommensgruß an unsere Gäste verbinden wir den ebenso herzlichen Dank an alle unsere Helfer, Behörden, Organisationen und Personen, welche die Manifestation weltweiter musikalischer Verständigung gemeinsam zustande gebracht haben.

Musikerhände im Meßgerät

Physiologische Probleme der musikalischen Ausbildung

df. Nicht nur musikalische Begabung, Talent, Fleiß und Ausdauer, sondern auch günstige körperliche Eigenschaften gehören dazu, dem Musiker den Weg zum großen Erfolg zu öffnen. Die Nutzung physiologischer Kenntnisse und Methoden, für Leistungssteigerung und körperliche Höchstleistungen im Sport schon längst selbstverständlich, wird bei der Musikerziehung und -ausübung noch viel zu wenig beachtet. Dabei könnten vorbeugende systematische Messungen zum Beispiel der Bewegungsfunktion der Hand, des Bewegungsspielraums in den Fingergelenken oder auch der Drehbarkeit des Unterarms (für das Geigenspiel besonders wichtig) angehende Berufs-